Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 035-213500465-20260210-2026_001-DE

Département d'ILLE-ET-VILAINE
Commune de Les BRULAIS 35330

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 Février 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
13	12	12

Vote	
A la majorité des suffrages exprimés	
Pour :	9
Contre :	0
Abstention :	3

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Ille-et-Vilaine
Le : 16/02/2026
Et
Publication ou notification du : 16/02/2026

L'an deux mille vingt-six, le 10 février à 19 heures, les membres du Conseil municipal se sont réunis à la salle associative et citoyenne de la commune, sous la présidence de Monsieur Hugues RAFFEGEAU, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail aux conseillers municipaux le 6 février 2026. Un affichage a été fait sur la vitrine extérieure devant la mairie le même jour.

Présents : M RAFFEGEAU Hugues, Maire, M ALLAIN Jean-Charles, Mme FLAGEUL Marie-Emmanuelle, Mme GROUX Claudie, M FEVRIER Amaury, M LACORNE Alain, M LECLERC Olivier, M LORANT Jacky, Mme PHILIPPE Sylvie et M ROLLAND Yannick.

Absent non excusé : M ROUXEL Serge

Absents ayant donné procuration : Mme BRUNARD Chrystèle à Mme PHILIPPE Sylvie et M MARGUERITTE Georges à M LACORNE Alain

Secrétaire de séance : Mme Sylvie PHILIPPE

N°2026/001 – *FINANCES PUBLIQUES* : RESTRUCTURATION DU COMMERCE ET CREATION DE LOGEMENTS A L'ETAGE – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR (DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX) ET/OU DSIL (DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL) ANNEE 2026

Annule et Remplace Délibération n°2025/061 en date du 9 décembre 2025

Cela fait suite au courrier du 5 novembre dernier la part du Préfet d'Ille-et-Vilaine concernant l'appel à projets 2026 de la dotation des territoires ruraux (DETR) et de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL). La date limite de dépôt des demandes est fixée au jeudi 15 janvier 2026.

La commune a déjà bénéficié de la DETR (210 000,00€) sur ce projet et nous pouvons en avoir qu'une seule fois.

Pour la DSIL, la commune n'en a pas bénéficié mais le projet est éligible car il concerne la rénovation thermique des bâtiments publics.

Des échanges téléphoniques avec des personnes de la Sous-Préfecture de Redon ont eu lieu cet été pour faire un point sur l'avancée des travaux et sur les subventions possibles. Il a été conseillé à la commune de solliciter un démarrage anticipé des travaux pour la phase 2 qui commencera en janvier 2026. Un courrier a été adressé à la Sous-Préfecture de Redon début octobre dans le but de déposer un dossier de subvention au titre de la DSIL et Fonds Vert année 2026.

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée délibérante que l'opération de restructuration du commerce avec logements à l'étage est un projet qui en réflexion depuis plusieurs mandatures déjà.

Vu l'espace trop étroit du commerce actuel, la commune a acquis récemment deux bâtiments mitoyens afin d'étendre la surface des lieux (la parcelle AB 329 en décembre 2020 et la parcelle AB 328 en janvier 2024).

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 035-213500465-20260210-2026_001-DE

La présentation de l'Avant-Projet Définitif du projet a été faite le 28 janvier 2025 par le groupement de maîtrise d'œuvre recruté en mai 2024 mené par Partition Architecture (avec Fluditec en Bureau Etudes Fluides, TCE Ingénierie en Bureau Etude Structure et Economiste de la Construction). Le Bureau d'étude cuisine Process Cuisines Blanchisseries était également présent.

Pour le rez-de chaussé d'une superficie de 132,31m², il y a :

- **Un espace cuisine de 53,36²** comprenant un local déchets de 6,73m², un espace préliminaire de 6,26m², une laverie de 8,38m², un espace livraison/stock de 9,50m², un local ménage de 1,33m², un espace production de 16,60m² et une réserve 1 de 4,56m².

- **Un espace restaurant de 78,95m²** comprenant un espace bar de 10,59m², un espace épicerie de 5,67m², une réserve bar de 9,77m², une salle de restaurant de 48,67m² et un WC PMR de 4,25m²

Pour l'étage d'une superficie de 117,96m², il y a :

- Un **espace cuisine de 37,06m²** comprenant un bureau de 4,96m², un dégagement de 3,02m², un local technique de 15,19m² (celui-ci comprend la ventilation, le caisson de désenfumage, le caisson de compensation, le ballon tampon et le diffuser d'extraction du four), un palier de 3,06m², une réserve 2 de 2,74m², des sanitaires de 3,23m², un vestiaire 1 de 2,75m²et vestiaire 2 de 2,11m².

- Un **logement T3 de 63,79m²** comprenant un cellier de 3,33m², une chambre 1 de 10,90m², une chambre 2 de 10,30m², une cuisine de 5,00m², un dégagement de 6,09m², une salle de bain de 4,84m², une salle à manger de 12,20m², un salon de 9,63m² et un WC de 1,50m². Il y aura également une terrasse de 17,11m².

A travers sa délibération n°2025/061 en date du 9 décembre dernier, le conseil municipal avait pris une délibération n°2025/061 pour solliciter une subvention pour la DSIL année 2026.

La date limite de dépôt des demandes est fixée au jeudi 15 janvier 2026 et un dossier a été déposé sur la plate-forme démarches simplifiées le 19 décembre dernier.

Un échange téléphonique a eu lieu entre les services de la Sous-Préfecture de Redon et le secrétariat de la commune au sujet de ce dossier de subvention. En effet, au moment du vote de la délibération sollicitant la DSIL en décembre et du dépôt du dossier, la commune a reçu des notifications de subvention.

En effet, la commune a reçu de la Préfecture d'Ille-et-Vilaine par mail en date du 29 décembre 2025 une convention relative à l'attribution d'une subvention à hauteur de 25 000€ pour l'équipement du projet restaurant sur la commune. Cette subvention intervient dans le cadre du fonds de soutien au commerce rural de l'ANCT.

De même, par arrêté préfectoral du 18 décembre 2025 reçu le 8 janvier 2026 sur démarches simplifiées, il a été accordé à la commune une subvention d'un montant de 47 770,00€ au titre des fonds verts pour l'année 2026.

Enfin, l'entreprise qui a été retenu pour les lots 11 (Peintures / Revêtements muraux) et 12 (Revêtements de sol / Faïence) fait l'objet d'une liquidation judiciaire par le Tribunal de Commerce de Nantes en date du 28 janvier 2026. La liquidation judiciaire entraîne la résiliation de plein droit du marché. Par conséquent, c'est l'estimation financière de la maîtrise d'œuvre qui est prise en compte dans le tableau ci-dessous.

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 035-213500465-20260210-2026_001-DE

DEPENSES HT		**RECETTES**		
Description des postes de dépenses	**Montant (€)**	**Financeur**	**Montant (€)**	**%**
Maîtrise d'œuvre et AMO (architecte, bureau d'étude, ALEC, ...)	137 779,47	Région Bretagne - Bien Vivre 2023-2025	107 500,00	11,08%
Études complémentaires / frais annexes (diag, audit, missions SPS, STD, géotech, diag, bureau de contrôle, SDE35, ENEDIS ...)	31 571,00	Europe – LEADER	75 000,00	7,73%
Lot Désamiantage / Curage	47 352,80	Etat – DETR	210 000,00	21,64%
Lots Travaux de 1 à 14	661 678,18	ETAT – Fonds Verts	47 770,00€	4,92%
Travaux (lot 15 : cuisine professionnelle (hotte + matériels))	92 060,96	ETAT - ANCT - Fond soutien au commerce rural (50 000€) + équipements de cuisine (25000€)	75 000,00€	7,73%
		Département - Ambitions communes (100 000€ - Aide à la Pierre logements (15 001€)	115 001,00	11,85%
		VHBC - aide sur travaux logement social	3 000,00	0,32%
		Etat - DSIL	**50 000,00**	**5,15%**
		Autofinancement	287 169,41	29,59%
TOTAL	**970 440,41**	**TOTAL**	**970 440,41**	100%

Il convient aux membres du conseil municipal de solliciter ou non à l'Etat une demande de subvention au titre de la DSIL pour l'année 2026.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des votants (9 Voix Pour *et 3 Abstentions (M. Jean-Charles ALLAIN, M. Amaury FEVRIER et M. Jacky LORANT))* :

- **SOLLICITE** une subvention d'un montant de 50 000€ auprès de l'Etat à travers la Préfecture d'Ille-et-Vilaine concernant la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) pour l'année 2026 au sujet du projet de rénovation et extension du dernier commerce avec création d'un logement social à l'étage,

- **CHARGE** Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement un de ses adjoints, à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement un de ses adjoints, à signer tous documents relatifs à ce sujet.

Pour extrait conforme,
En Mairie le 16 février 2026

Le Maire,
Hugues RAFFEGEAU

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 035-213500465-20260210-2026_001-DE